

Procès-verbal de création d'une association

En date du *premier Décembre deux mille douze*

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par Mr LENGLET Nicolas, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
- 5.. Divers

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

L'Entraide de SCHUMAN

avec siège à Lycée Robert Schuman, 5 avenue du général de Gaulle 93440 DUGNY

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration est composée de 3 membres au minimum élus par l'assemblée générale .

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

Mr LENGLET Nicolas, Président

Mr METZGER Guillaume, Trésorier

Mr DESSERT Christophe, Secrétaire

Les points 4, 5 sont traités et consignés dans le procès-verbal

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à DUGNY le 14 Janvier 2013

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire